L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 5 MARS 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera discontinuée dans le cours de l'abonnement, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, de semaine en semaine, d'un mois avant la fin de l'année.

ANNONCES—Des insertions pour carré de chaque langue pour la première semaine, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Un carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les autorités et associations municipales de district, 800; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $50; les agens pour navires, batiments et bateaux à vapeur, et les assurances de toutes espèces, 50; les commerçants, 50. Ces abonnemens se paient d'avance et d'avance.

Le privilège des souscripteurs ne sera entièrement à eux que pé chaque fois qu'ils en feront usage.

LES ANNONCES de ventes, de dépôts, les articles pour vendre, les avis de vente d'immeubles, bien-meubles, les avis de saisies par des passagers, les annonces de Médecin, &c. &c. devront payer au tarif des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, doivent payer $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils dépasseront trois lignes, seront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui tiennent de la ligne ordinaire des affaires d'un absent, d'une succession, d'un vacant par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons et terrains à louer et à affermer, doivent payer comme insertions régulières ou à moins de 1 carré.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE, de quelque nature qu'elle soit, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été répondu.

LES THEATRES et autres entreprises ouvertes pour l'amusement public, doivent insérer chaque jour, de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, moyennant $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres qui intéressent une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.
STEAM-SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord.

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

Sous l'ordre du conseil tient avec les Lords de l'Amirauté:
HIBERNIA.....Capt. T. H. E. Jenkins
BRITANNIA.....J. Hewitt.
CALEDONIA.....E. M. Lott.
ACADIA.....Alex. Ryrie.
Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:
De Liverpool. De Boston.
Britannia.....4 janvier.....1er. février.
Caledonia.....4 février.....1er. mars.
Acadia.....4 mars.....1er. avril.
Ces bateaux ne prennent ni passagers ni marchandises de Boston à Halifax.

Il y a à bord de chaque bateau un chirurgien expérimenté. Au un passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steamships devront passer par les bureaux de poste.

Prix du passage, à la chambre $100
Prix du passage, à l'avant $60

JARVIS & ANDREWS,
7, Canal Row, Nouvelle-Orléans.
3 janv

CABOTAGE.

PAQUEBOT REGULIER SUR L'OUACHITA
POUR l'Ecore Felice, Scarborough, et les ports Hughes, Mount Prairie, Camden, Bayou Bartholomée, Monroe, Columbia, Harrisonburg, le petit Tonnerre la Rivière Noire, OLD BLAIR, capitaine CALDWELL, partira pour les ports ci-dessus ci-tus, Lundi prochain, et pour le reste du voyage, mercredi suivant.

LW WOODLAND, à Toulouse.
3 mars—60

Ce bateau d'un strong tonnage est en bon ordre, et pourvu de tout ce qui est nécessaire pour le voyage, et pour le reste de la saison, sera sous le commandement du capitaine Caldwell.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Le magnifique paquebot, devant faire la ligne de New York et de la Nouvelle Orléans, UNION, capt. S. G. Russell, partira de suite et pourra prendre encore 50 ou 70 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord au bas de la rampe du Camp.
FORDICK & BROTHER, 74 Camp
5 mars

POUR NEW-YORK—Le paquebot MARIPOZA, de première marche, ayant de la place, et devant faire la ligne de New York à la Nouvelle-Orléans, est presque chargé et partira cette semaine. Pour fret et passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou au bas de la rampe du Camp.
FORDICK & BROTHER, 74 Camp
5 mars

POUR NEW-YORK—Le paquebot, fin voilier, LOUISIANA, capitaine Deshaist, reçoit ses chargement et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S TOBY & ROGERT, 70, Camp
4 mars

POUR NEW-YORK—Le brick LORETTO, capitaine Henderson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
T. TOBY & ROGERT, 70 Camp
1 mars

POUR NEW-YORK—Le navire ZOTOFF, capitaine Merritt, a besoin de de 100 balles de coton pour compléter. S'adresser à
T. TOBY & ROGERT, 70 Camp
1 mars

POUR NEW-YORK—Le navire MEDEMSEH, capitaine Chase partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
T. TOBY & ROGERT, 70 Camp
16 fév

POUR NEW-YORK—La goélette fine voilière ELIZA JANE, capitaine Pipe, partira sous peu. Elle peut prendre 150 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune
30 janv

POUR PHILADELPHIE—La batique CLARIMONT, capitaine Trussell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
T. TOBY & ROGERT, 70 Camp
1 mars

POUR PHILADELPHIE—La goélette MARY AUGUSTA, capitaine Arnum, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
T. TOBY & ROGERT, 70 Camp
16 fév

POUR BOSTON—La batique A. L. et Rose voilier GILBERT, capitaine Given, partira sous peu. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune
22 fév

POUR BOSTON—Le navire LONDON, capitaine Barstow, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
GREEN & BROTH 92 Gravier
22 fév

POUR CHARLESTON—La goélette MARYE, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOBY & ROGERT, 70 Camp
44 fév

POUR RIO JANEIRO—Le navire Paris, capitaine J. Hoffman, partira sous quelques sous. Pour passage, s'adresser à
GEO GREEN & BRO, 92, Gravier
2 mars

A FRETER—La goélette de 1ère classe, ABIGAIL & ELISA, du port de 119 tonneaux. Un chargement pour les Iles Occidentales et Rio Janeiro.
S TOBY & ROGERT, 70, Camp
4 m

ON DEMANDE
UN navire tirant peu d'eau, (huit pieds ou moins) pour aller prendre un chargement de bois de construction, et le conduire à la Nouvelle-Orléans.
A. GORDON, WYLIE & Co.
22 fév

A VENDRE ou à affréter—Le brick LAWRENCE du port de 170 tonneaux, en bon ordre et prêt à mettre à la voile. Pour les conditions, s'adresser à bord, ou à
T. & S TOBY & ROGERT, 70 Camp
16 janv

A VENDRE—Un excellent navire en bon ordre, convenable pour servir de paquebot entre un port et le Havre.
HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.
11 janv

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le navire américain, A. L. ALEXANDRE, capt. R. Brown, ayant reçu de la cargaison engagée, partira sous peu pour le port. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. FERRET, 56, Toulouse
27 fév

POUR LIVERPOOL—Le navire BERWICK, capitaine Herring, partira sous peu. Pour fret de 250 balles ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune
22 fév

POUR BREMEN—La batique Bon voilier PAVIRITE, capitaine Ahlers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
SCHMIDT & Co, 88 Bienville
10 fév

A LOUER—Le second étage du Merchants Exchange, occupé ces deux ans par Hyde Brothers et Co. Le meilleur stand du commerce de cette ville. Le second étage est bien boisé et neuf. S'adresser sur les lieux, ou à
PETERS & MILLARD, 3, Vieille Levee.

A LOUER—Le magasin d'entrepôt, No. 127, rue de la Nouvelle Levee. S'adresser à
PETERS & MILLARD.

MAISON A LOUER.—Une vaste et commode maison, avec des dépendances, de 12 chambres, pouvant servir pour une grande famille ou une maison de pension, à louer par les soussignés. Possession en entre Janvier le prochain.
PETERS & MILLARD, 3, Vieille Levee.

A LOUER—Deux maisons en briques à deux étages, situées dans la partie basse, rue de la Levee, Jules et St. Joseph. Possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
WM. HAMERSLEY & Co, 18 Tchoupitoulas

A LOUER—Une maison neuve en bois, sur rue Gravier, près de la Levee, ayant 4 chambres. Possession en sera donnée immédiatement. A louer à bas prix à un bon locataire.
E. & E. DAVIS, 100, Camp
5 janv

AVIS LEGAUX.

BUREAU DE L'EXECUTIF.
A VIS est par le présent donné que Richard Durpire, A. Vest attendu au pour conseiller le fond sa santé, se trouve à la tête de cette place, depuis le 15 du septembre jour de mars 1843, comme membre du bureau de circulation, conjointement avec Alphonse Milhomberger et Jean Gaillard.

Ce vest pour donner aux toutes les personnes intéressées, qu'il a cessé de faire partie du bureau de l'état de la Nouvelle-Orleans, dans les quatre-vingts jours de la publication de ce avis, les mots pour les quels leur nom ne serait pas exécuté ne seront pas considérés comme de la PRORATA proportionné A TOUS LES BENEFICES DE LA COMPAGNIE pour l'année prochaine.
8 fev—60
W. A. BRAIN, 48, rue de Chartres.

CLOUS—400 barilles dimensions assorties, à vendre par
26 fev TUFTS & HOBART, 89, Gravier

MORUE et Alose—Dernièrement reçues à vendre par
29 fev TUFTS & HOBART, 89 Gravier

MORUE—100 caisses, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
13 fev 26 Poydras

SAUMONS—100 caisses de Scribane, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
26 fev 26 Poydras

CUIR pour Semelles et empeignes, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
26 fev 26 Poydras

EAU DE BLUE LICK, vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
26 fev 26 Poydras

WHISKEY COMMUN—20 barils à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
26 fev 26 Poydras

FARINE—100 barils marque de choix, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
26 fev 26 Poydras

Nouvelle-Orleans:
MARDI MATIN, 5 MARS 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:
HENRY CLAY.

OPINION DE M. CALHOUN SUR M. VAN BUREN.

"Bien moins encore puis-je accorder mon appui à aucun candidat qui donnera, par lui ou par ses amis politiques, aide et protection à l'agitation des questions d'abolition dans le Congrès ou ailleurs. Je doute de la sincérité d'un homme qui, tout en déclarant n'être pas abolitionniste, aide à agiter ou laisse agiter ces questions, quelque prétexte qu'il allègue... Le fanatique égaré est beaucoup moins coupable que celui qui, dans des vues politiques et pour un intérêt de parti, aide à faire ce qu'il sait être défendu par la Constitution."

Mme. CINTI DAMOREAU ET M. J. ARTOT.

Les dilettanti de notre quartier se sont portés hier en nombre au concert de ces deux grands artistes, et ils ont eu grandement raison: Mme. Damoreau en offre en effet rarement à la hauteur où elle s'était élevée dans son second concert, et M. J. Artot, de l'aveu unanime de tous ceux qui l'avaient déjà entendu, n'a jamais eu plus de puissance, de grâce et de sensibilité. La délicieuse cantatrice a dû redire la cavatine du *Barbier*, et M. J. Artot a su bien transporté son auditoire, dans la fantaisie sur *Robert le Diable*, que les applaudissemens se sont prolongés longtemps après sa disparition. Ce beau succès a d'autant plus de valeur que les deux admirables artistes avaient eu à vaincre d'abord la fraîcheur d'une partie de l'auditoire. Le duo pour voix et violon sur une mélodie de Th. Moore a dignement couronné la soirée.

BENEFICE DE MLLE. MARIA.

La représentation au bénéfice de Mlle. Maria a lieu ce soir: loin même que le mérite de cet artiste ne lui assurerait pas une belle chambrée, la composition seule du spectacle suffirait à attirer un nombreux public. Un charmant petit opéra nouveau *les deux Voleurs*, un drame où la bénéficiaire a eu trouver les plus touchantes inspirations, enfin un tableau qui doit émouvoir tous ceux qui s'intéressent à la gloire de la France, voilà certes de quoi plaire au plus exigeant. Nous avons donc l'espoir que Mlle. Maria recevra ce soir les témoignages les plus satisfaisants de la faveur du public.

CHRONIQUE LOCALE.

Un individu nommé John Henderson, dit John Stanley, a été arrêté dimanche soir par le lieutenant Morel, de la première municipalité, sous la prévention d'être impliqué dans le vol avec effraction commis la nuit dernière dans un magasin de liqueurs de M. W. Pierce, à la Mobile, dans la nuit du 1er. février.

Dimanche matin, M. Morel ayant été informé que Henderson devait aller à Carrollton pour y vendre deux montres d'or, s'y rendit lui-même pour surveiller le trafic du prévenu. Il en trouva au dépôt des chaux, et, après une assez longue attente, il vit celui qu'il cherchait sortir des wagons de Carrollton. Il le suivit à distance et le vit entrer dans une maison située sur St. Louis, entre Dauphine et Bienville. Comme il en sortait quelques moments après, il l'arrêta et trouva sur lui $100 en or et une montre d'or No. 1067, de la fabrique L. & I. Dubois, répondant à la description d'une de celles volées à M. Pierce. Ayant lui-même pénétré dans la maison de laquelle sortait Henderson, M. Morel trouva un porte-cigare en or, trente lorgnettes de spectacle, un pistolet, aussi volés au même endroit, et un paquet de fausses clés. Il interrogea à cette dernière heure Henderson, et, renvoyé en prison pour plus ample examen.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. J. B. Steel, libraire, rue du Camp, No 14, a reçu la conquête partie des "Mystères de Paris," édition française de New York.

Les jeunes gens Whigs du Connecticut ont tenu une assemblée à Hartford, le 22 février, à laquelle tous les comtés étaient représentés.

Il n'y avait pas de discussion politique, à quoi nulle personne présente. L'enthousiasme le plus grand régnait partout, et la campagne s'ouvre de toutes parts sous les plus heureux auspices.

On lit dans le N. Y. Journal of Commerce:

Nouvelle de Buenos Ayres—La barque Medina, capitaine Dorning, est arrivée hier de Buenos Ayres, d'où elle a fait voile le 23 décembre.

Montevideo continuait toujours entre les forces assiégeantes. S'il est en croire les journaux de Buenos Ayres, il y avait eu ralentissement dans les hostilités, et les Orientaux, sans doute, n'en profitaient pas moins pour se ravitailler. Le cabinet va faire sous doute de grande efforts pour se ravitailler au terrain et tout dernièrement il avait fait appel à tous les Argentins, pour leur demander de venir, sous le drapeau, contribuer à la défense de la République. Il a dans les provinces, un nombre considérable de jeunes gens, pleins de bravoure et portant ceux qui en représente comme ayant passé aux Argentins, un homme le chef de comptabilité de la douane, Don Ramon de Acha.

Les mêmes journaux annoncent le commodore anglais Purvis, qui avait été chargé de faire respecter les effets du blocus, non seulement en accordant aux bateaux de pêche les privilèges du pavillon anglais, mais aussi en abusant des propriétés de l'ex-président Oribe sur l'appartenance de la flotte anglaise pour approvisionner le marché de Montevideo.

"Le gouvernement de Montevideo était dans la plus grande détresse et avait fait un appel aux citoyens pour des dons volontaires."

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

(*Voir l'Abeille d'hier.*)

Dire ce que M. le ministre des affaires étrangères a dépensé de ressources et de talent dans cette lutte inégale, serait chose difficile; il faut avoir assisté à ses efforts pour en faire une juste idée. Il a été admirable, et, si le bien pouvait naître d'une cause aussi injuste, il faudrait dire que M. Guizot a été le sauveur de la France. Mais, hélas! il a pu, par une communauté de principes politiques, pourvu aviver une œuvre vraiment comme, le ministère de la paix du monde. Mais dès l'année 1836, ce travail avait été fait, et, il n'est pas de cœur qui ne se trouble, en pensant à la force des choses amena désolée les deux alliés à porter des vues particulières et distinctes dans les combinaisons poursuivies jusqu'alors en commun, quelque fut d'ailleurs la loyauté des deux gouvernemens et la sincérité de leur dévouement à l'alliance. Ébranlée par les affaires d'Espagne, celle ci se trouva un jour rompue sur les affaires d'Orient, et le pays subit en 1840 la plus redoutable épreuve qu'elle ait traversée depuis plus de vingt-cinq ans. Au sortir de cette crise, l'intérêt manifeste de la France, auxant que le sien de sa propre dignité, lui commandait une politique réservée, indépendante, une politique en rapport avec les circonstances nouvelles que les événemens lui avaient faite. Cette indépendance était d'autant moins indiquée, qu', selon la judicieuse observation de M. Thiers, les points qui pouvaient réunir la France et l'Angleterre avaient, dans les principales questions européennes, fait place aux intérêts particuliers, mais aux divisions. L'instinct public avait recommandé cette attitude d'isolement et d'attente; cette attitude avait reçu l'assentiment non équivoque de la Chambre, elle avait été hautement adoptée par le gouvernement lui-même. La convention des cinq traités et le traité du 20 décembre 1841 furent une double dérogation à cette pensée universellement accueillie par l'opinion publique, et cette dérogation même a été pour le cabinet les réclamer contre les quels il se débat. De ce vaste ensemble de faits et d'idées, M. Thiers a conclu qu'il fallait revenir à la pensée de 1841 et donner pour base à la politique pacifique, que tout le monde aspire à maintenir, non plus une alliance impossible, mais la modération même des vœux de la France, et l'entière liberté de son action extérieure.

Une telle déclaration dans la bouche de l'ancien président du Conseil ne saurait être qu'un événement. C'est un programme et un engagement pour l'avenir. Jusqu'à ce jour, M. Thiers n'avait donné ni l'un ni l'autre, et hors du cercle d'intimité où sa véritable pensée avait pu se produire dans un libre entretien, elle restait inconnue à tout le pays. Une déclaration aussi générale que celle qu'il vient de faire ne suffit pas sans doute pour fixer le sens d'un grand nombre de questions, et ne saurait servir de base à la composition immédiate d'un cabinet; mais elle est un système qui se résume, et dans ce sens on doit louer l'acte de M. Thiers comme un éclatant hommage aux véritables principes du gouvernement constitutionnel. Il est par d'homme sérieux, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne doive en être sincèrement satisfait.

Le résultat instantané de cette déclaration a été d'amener la chambre et le cabinet à définir d'une manière plus nette et plus précise le sens et la portée des négociations qu'on paraît avoir acceptées à Londres pour la révision des traités de 1831 et 1833. Ce que la chambre veut, c'est replacer le plus promptement possible la marine française sous le pavillon de la France, et ne pas laisser à l'Angleterre, par cette condition qu'elle subordonne la capitale entière et la reprise de ses relations amicales avec l'Angleterre; ce qu'elle réclame, ce n'est point une modification aux formes de la loi de 1831, mais la suppression définitive de ce droit exorbitant. Telle est le sentiment qu'elle a exprimé, par l'organe de M. Guizot, c'est ce conduit à donner de entier assentiment. Toute négociation ouverte à Londres sur une autre base que celle-là serait contraire à l'intention formellement manifestée par le parlement français avec l'assentiment des membres du gouvernement, et deviendrait le texte d'une accusation légitime contre le ministère. L'avenir du cabinet actuel repose donc principalement sur cette question: on doit le comprendre à Londres comme à Paris. La majorité ne recules pas sur ce point; c'est à la fois dans le pays et sur la force et son bonheur. Elle se respecte trop pour livrer l'une, et elle n'est pas assez insensée pour sacrifier l'autre.

De tous les reproches qu'on peut adresser à cette majorité, le moins fondé est assurément celui d'être une majorité sans indépendance. S'il y a dans le parti conservateur une masse inerte, dénuée d'initiative et d'esprit politique, une masse de bon sens qui ne voit qu'un a pu, avec quelque vérité, qualifier de mobilier ministériel, rien ne serait plus mal fondé qu'un tel désignation, appliquée à la fraction nombreuse de l'opinion conservatrice qui forme l'appoint nécessaire de la majorité ministérielle. Tant de fois rejetées l'année dernière l'ont constaté jusqu'à l'évidence. Nous craignons fort que des échecs du même genre ne viennent le constater encore cette année. Peut-être même faudrait-il s'indiquer un peu de cette tendance d'une opinion gouvernementale à marcher selon ses caprices et à se créer une faute popularité aux dépens du ministère qu'elle maintient néanmoins aux affaires. Un des chefs vénérables du cabinet en est d'avoir accepté, sans la combattre, cette disposition des esprits. Le parti majorité pèse d'un poids immense sur la politique étrangère par le crédit qu'elle n'est réservé: les négociations de Londres pour la révocation du droit de visite en sont une manifeste et pourquoi pas dire une intervention décisive à une époque peu éloignée. Elle est en mesure d'exercer une action non moins souveraine sur les points les plus délicats de la politique intérieure.

Le ministère n'a pas assez compté avec ses scrupules et ses habitudes d'indépendance, en se refusant, malgré des avertissemens d'un grand nombre de ses amis politiques, à toute modification dans le dernier paragraphe de l'adresse, qui accepte une amélioration quelconque d'un texte devenu, en quelque sorte sacramentel par l'adhésion unanime de la commission, tout peut être une résolution grave, et qui pouvait soulever des objections. On s'expose à donner aux ses une apparence de triomphe à un parti fort disposé à accepter les succès faciles en compensation de ceux que l'opinion lui refuse, en perdant jusqu'à un certain point le bénéfice de l'accablante victoire de M. le ministre de l'intérieur. Il a pu, sur l'éloquence éclipsé de M. Berryer, et l'on relevait un peu les hommes que la chute d'un grand orateur avait entraînés dans sa ruine. Mais que de considérations puissantes ne valaient pas et en faveur de celui-ci! L'avenir une seconde bataille, était à assurer une seconde victoire! Était-il prudent de rompre sur une telle question le fil ceux des opinions dynastiques dans la chambre, et le maintien d'une expression que personne ne pouvait, ni dans le fond ni dans la forme, trouver exagérée, valait-elle une si profonde et si funeste division? Quelle sûr était l'effet moral de la loi de regrets votée, après deux épreuves, avec 190 boules noires et 32 blanches? Le Moniteur a cru devoir en faire un compte de l'effet moral qu'allait produire un tel débat sur la position ébranlée et modérée du parti légitimiste, sur celle qui, dans presque toutes les circonstances, prête au gouvernement de 1830 un concours si loyal et si sincère? Le Moniteur a pu croire que le droit et la justice, donner une apparence de justification aux idées théoriques de certains publicistes, et, par la gravité de son vote et de sa protection le parti dont elle était jusqu'ici le plus énergique adversaire, c'est là une résolution qui déplace dans le pays et dans la chambre des rapports de position anciennes, et dont la portée ne peut être mesurée en un jour. De plus, voir une telle résolution passer après deux votes incertains, par l'effet seul de l'abstention des légitimistes, c'est en perdre tout le bénéfice moral pour n'en retrouver aucun de positif et d'impressionnant. Le ministère a-t-il bien la responsabilité ne s'aggrave-t-elle pas encore lorsqu'on songe à la légèreté avec laquelle cette rédaction mûrie avec soin a été accueillie, à la faiblesse avec laquelle elle a été tout d'abord abandonnée, à l'hostilité ensuite avec laquelle elle a plus tard été reprise et soutenue? Ces est un grief sérieux dont la commission de l'adresse porte sa bonne part avec le cabinet lui-même.

Il est vrai que dans la majorité, que les provocations quotidiennes d'un dévouement plus fougueux qu'éclairé peuvent rendre plus profonde encore, tel est le résultat immédiat de ce déplorable épisode du grand débat de cette année. Cette résolution a arraché des boules noires dans l'urne; elle a désigné de votre dévoué aux hommes plus conscienciens ou plus timides, et une majorité ne s'est rencontrée pour répondre au discours de la couronne que grâce aux amendements qui en ont changé le sens. Il a mieux vaut concourir silencieux partie par celui-ci au ministère n'est peut-être pas de nature à rassurer beaucoup le cabinet.

Dans une telle situation, il n'est pas étonnant que la confiance publique soit quelque peu ébranlée, et que la possibilité de combinaisons nouvelles ait sérieusement préoccupé les esprits. Nous dirons sur ce point toute notre pensée. Le ministère est sans doute affaibli par les événemens, mais il n'est pas détruit, et il n'est pas dans le principe d'une chute immédiate. Il se peut qu'il veut d'un autre pouvoir le cabinet est assez perdu sa force morale et commencer à devenir un obstacle. Il se peut que le danger ne soit pas imminent, et la crise ne serait plus suspendue que par la difficulté de trouver aux nécessités du lendemain.

Le cabinet va faire sans doute de grande efforts pour se ravoir sur un terrain si soudainement miné sous ses pas. Il a dans son sein, il a dans son dévoué grands talens et d'assez hautes renommées pour entreprendre une pareille tâche, quelque difficile qu'elle paraît. Le droit et le bon sens sont de son côté, et, si le bonheur ne l'abandonne, il est en mesure de faire disparaître, ou du moins, en atténuer les effets, ou de les rejeter sur d'autres, ou de les compenser par de grands changemens par des alliances et des rapprochemens honorables, par des projets utiles et vous hardis qui intéressent la gloire et la prospérité du pays. Il manque peu à la France que le portefeuille soit aux mains de tels ou tels hommes. Ce qui lui importe, c'est que le pouvoir soit respecté, que son action soit efficace, et que les intérêts matériels ne soient pas trop longtemps satisfaits sont mécontents. Ceci nous amène, malgré nous, à parler du fait qui depuis vingt-quatre heures occupe particulièrement l'attention publique. Un homme que sa loyauté a fait estimer de tous les partis, se trouve, par un de ces coups de surprise, contraint à se démettre de ses fonctions diplomatiques. Des circonstances connues de tous aujourd'hui contraignent M. de Salvandy à protéger sa liberté morale par un acte public, et à se démettre de ses fonctions. On dit qu'en recevant cette triste nouvelle, le chambre a été profondément émue. Des interpellations, qui sera malheureusement difficile de contre ici dans les bornes des convenances et de situation, adressées à M. Guizot, ont été le seul débat était d'un intérêt saisissant: les difficultés, les situations respectives, le contraste des talens, la portée d'un tel duel dans la chambre et dans l'opinion.

M. Thiers a pris son parti avec une décision remarquable. Il a cru devoir se déclarer, dès le début, des intentions antérieures que de se créer une situation forte et nouvelle, il a présenté l'alliance anglaise comme une sorte d'épaulé d'accident transitoire dans la politique générale de la France et dans l'honneur du gouvernement de 1830. L'alliance intime avec la Grande-Bretagne n'est plus en janvier 1844, pour l'illustre orateur, ce qu'elle était en janvier 1840, lorsqu'il inaugurait par une brillante apologie l'avènement du cabinet du 1er mars. Il a cru que cette intimité n'était plus qu'une ombre et immuable, une sorte de religion politique. Si cette association temporaire était commandée par l'isolement où la révolution de juillet avait jeté la France, elle était naturellement destinée à s'affaiblir du jour où cette révolution se trouvait assez forte et avait vivre d'elle-même pour contenir toutes les passions qui aspiraient à la détourner du cours de ses destinées nouvelles et pacifiques. Pendant ainsi, l'Europe n'eut guère à vider que des questions sorties du grand ébranlement de 1830: ce fut le bon temps de l'alliance anglo-française, ce fut deux jours, et par une communauté de principes politiques, pourvu aviver alors une œuvre vraiment comme, le ministère de la paix du monde. Mais dès l'année 1836, ce travail avait été fait, et, il est pas de cœur qui ne se trouble, en pensant à la force des choses amena désolée les deux alliés à porter des vues particulières et distinctes dans les combinaisons poursuivies jusqu'alors en commun, quelque fut d'ailleurs la loyauté des deux gouvernemens et la sincérité de leur dévouement à l'alliance. Ébranlée par les affaires d'Espagne, celle ci se trouva un jour rompue sur les affaires d'Orient, et le pays subit en 1840 la plus redoutable épreuve qu'elle ait traversée depuis plus de vingt-cinq ans. Au sortir de cette crise, l'intérêt manifeste de la France, autant que le sien de sa propre dignité, lui commandait une politique réservée, indépendante, une politique en rapport avec les circonstances nouvelles que les événemens lui avaient faite. Cette indépendance était d'autant moins indiquée, qu', selon la judicieuse observation de M. Thiers, les points qui pouvaient réunir la France et l'Angleterre avaient, dans les principales questions européennes, fait place aux intérêts particuliers, mais aux divisions. L'instinct public avait recommandé cette attitude d'isolement et d'attente; cette attitude avait reçu l'assentiment non équivoque de la Chambre, elle avait été hautement adoptée par le gouvernement lui-même. La convention des cinq traités et le traité du 20 décembre 1841 furent une double dérogation à cette pensée universellement accueillie par l'opinion publique, et cette dérogation même a créé pour le cabinet les réclamer contre les quels il se débat. De ce vaste ensemble de faits et d'idées, M. Thiers a conclu qu'il fallait revenir à la pensée de 1841 et donner pour base à la politique pacifique, que tout le monde aspire à maintenir, non plus une alliance impossible, mais la modération même des vœux de la France, et l'entière liberté de son action extérieure.

Une telle déclaration dans la bouche de l'ancien président du Conseil ne saurait être qu'un événement. C'est un programme et un engagement pour l'avenir. Jusqu'à ce jour, M. Thiers n'avait donné ni l'un ni l'autre, et hors du cercle d'intimité où sa véritable pensée avait pu se produire dans un libre entretien, elle restait inconnue à tout le pays. Une déclaration aussi générale que celle qu'il vient de faire ne suffit pas sans doute pour fixer le sens d'un grand nombre de questions, et ne saurait servir de base à la composition immédiate d'un cabinet; mais elle est un système qui se résume, et dans ce sens on doit louer l'acte de M. Thiers comme un éclatant hommage aux véritables principes du gouvernement constitutionnel. Il est par d'homme sérieux, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne doive en être sincèrement satisfait.

Le résultat instantané de cette déclaration a été d'amener la chambre et le cabinet à définir d'une manière plus nette et plus précise le sens et la portée des négociations qu'on paraît avoir acceptées à Londres pour la révision des traités de 1831 et 1833. Ce que la chambre veut, c'est replacer le plus promptement possible la marine française sous le pavillon de la France, et ne pas laisser à l'Angleterre, par cette condition qu'elle subordonne la capitale entière et la reprise de ses relations amicales avec l'Angleterre; ce qu'elle réclame, ce n'est point une modification aux formes de la loi de 1831, mais la suppression définitive de ce droit exorbitant. Telle est le sentiment qu'elle a exprimé, par l'organe de M. Guizot, c'est ce conduit à donner de entier assentiment. Toute négociation ouverte à Londres sur une autre base que celle-là serait contraire à l'intention formellement manifestée par le parlement et les représentans du gouvernement, et deviendrait le texte d'une accusation légitime contre le ministère. L'avenir du cabinet actuel repose donc principalement sur cette question: on doit le comprendre à Londres comme à Paris. La majorité ne recules pas sur ce point; c'est à la fois dans le pays et sur la force et son bonheur. Elle se respecte trop pour livrer l'une, et elle n'est pas assez insensée pour sacrifier l'autre.

De tous les reproches qu'on peut adresser à cette majorité, le moins fondé est assurément celui d'être une majorité sans indépendance. S'il y a dans le parti conservateur une masse inerte, dénuée d'initiative et d'esprit politique, une masse de bon sens qui ne voit qu'un a pu, avec quelque vérité, qualifier de mobilier ministériel, rien ne serait plus mal fondé qu'un tel désignation, appliquée à la fraction nombreuse de l'opinion conservatrice qui forme l'appoint nécessaire de la majorité ministérielle. Tant de fois rejetées l'année dernière l'ont constaté jusqu'à l'évidence. Nous craignons fort que des échecs du même genre ne viennent le constater encore cette année. Peut-être même faudrait-il s'indiquer un peu de cette tendance d'une opinion gouvernementale à marcher selon ses caprices et à se créer une faute popularité aux dépens du ministère qu'elle maintient néanmoins aux affaires. Un des chefs vénérables du cabinet en est d'avoir accepté, sans la combattre, cette disposition des esprits. Le parti majorité pèse d'un poids immense sur la politique étrangère par le crédit qu'elle n'est réservé: les négociations de Londres pour la révocation du droit de visite en sont une manifeste et pourquoi pas dire une intervention décisive à une époque peu éloignée. Elle est en mesure d'exercer une action non moins souveraine sur les points les plus délicats de la politique intérieure.

Le ministère n'a pas assez compté avec ses scrupules et ses habitudes d'indépendance, en se refusant, malgré des avertissemens d'un grand nombre de ses amis politiques, à toute modification dans le dernier paragraphe de l'adresse, qui accepte une amélioration quelconque d'un texte devenu, en quelque sorte sacramentel par l'adhésion unanime de la commission, tout peut être une résolution grave, et qui pouvait soulever des objections. On s'expose à donner aux ses une apparence de triomphe à un parti fort disposé à accepter les succès faciles en compensation de ceux que l'opinion lui refuse, en perdant jusqu'à un certain point le bénéfice de l'accablante victoire de M. le ministre de l'intérieur. Il a pu, sur l'éloquence éclipsé de M. Berryer, et l'on relevait un peu les hommes que la chute d'un grand orateur avait entraînés dans sa ruine. Mais que de considérations puissantes ne valaient pas et en faveur de celui-ci! L'avenir une seconde bataille, était à assurer une seconde victoire! Était-il prudent de rompre sur une telle question le fil ceux des opinions dynastiques dans la chambre, et le maintien d'une expression que personne ni dans le fond ni dans la forme, trouver exagérée, valait-elle une si profonde et si funeste division? Quelle sûr était l'effet moral de la loi de regrets votée, après deux épreuves, avec 190 boules noires et 32 blanches? Le Moniteur a cru devoir en faire un compte de l'effet moral qu'allait produire un tel débat sur la position ébranlée et modérée du parti légitimiste, sur celle qui, dans presque toutes les circonstances, prête au gouvernement de 1830 un concours si loyal et si sincère? Le Moniteur a pu croire que le droit et la justice, donner une apparence de justification aux idées théoriques de certains publicistes, et, par la gravité de son vote et de sa protection le parti dont elle était jusqu'ici le plus énergique adversaire, c'est là une résolution qui déplace dans le pays et dans la chambre des rapports de position anciennes, et dont la portée ne peut être mesurée en un jour. De plus, voir une telle résolution passer après deux votes incertains, par l'effet seul de l'abstention des légitimistes, c'est en perdre tout le bénéfice moral pour n'en retrouver aucun de positif et d'impressionnant. Le ministère a-t-il bien la responsabilité ne s'aggrave-t-elle pas encore lorsqu'on songe à la légèreté avec laquelle cette rédaction mûrie avec soin a été accueillie, à la faiblesse avec laquelle elle a été tout d'abord abandonnée, à l'hostilité ensuite avec laquelle elle a plus tard été reprise et soutenue? Ces est un grief sérieux dont la commission de l'adresse porte sa bonne part avec le cabinet lui-même.

Il est vrai que dans la majorité, que les provocations quotidiennes d'un dévouement plus fougueux qu'éclairé peuvent rendre plus profonde encore, tel est le résultat immédiat de ce déplorable épisode du grand débat de cette année. Cette résolution a arraché des boules noires dans l'urne; elle a désigné de votre dévoué aux hommes plus conscienciens ou plus timides, et une majorité ne s'est rencontrée pour répondre au discours de la couronne que grâce aux amendements qui en ont changé le sens. Il a mieux vaut concourir silencieux partie par celui-ci au ministère n'est peut-être pas de nature à rassurer beaucoup le cabinet.

Dans une telle situation, il n'est pas étonnant que la confiance publique soit quelque peu ébranlée, et que la possibilité de combinaisons nouvelles ait sérieusement préoccupé les esprits. Nous dirons sur ce point toute notre pensée. Le ministère est sans doute affaibli par les événemens, mais il